



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 19 janvier 2012

Communiqué de presse

Wünnewil : ouverture d'un centre provisoire d'hébergement pour requérants d'asile

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé d'ouvrir un centre provisoire d'hébergement pour requérants d'asile dans la commune de Wünnewil. Cette structure, située dans les locaux de l'abri de protection civile de Wünnewil, dispose d'une capacité d'accueil d'une cinquantaine de places et devrait ouvrir ses portes à mi-février 2012.

Suite aux événements survenus en Afrique du Nord en 2011, les demandes d'asile ont fortement augmenté en Suisse et dans d'autres pays d'Europe. Ainsi, au 30 novembre 2011, 20'016 nouvelles demandes d'asile avaient été enregistrées en Suisse (contre 15'567 en 2010). Les centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération sont complets. Les cantons ont été informés qu'ils devaient s'attendre à accueillir davantage de requérants d'asile. Pour mémoire, le canton de Fribourg a l'obligation d'accueillir 3.3% des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse, soit 565 personnes durant l'année 2011. En raison de la situation actuelle (arrivées en moyenne de 10 à 15 personnes par semaine) et de la saturation des centres du canton (383 places disponibles dans les centres actuels), l'ouverture d'une nouvelle structure pour une période provisoire est impérative.

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif une répartition équitable des requérants d'asile sur le territoire fribourgeois. Depuis plusieurs années, des recherches sont effectuées en vue de trouver un emplacement durable dans les communes des districts de la Veveyse, de la Singine et du Lac, puisque ces districts n'accueillent pas de centre d'hébergement. Malgré de nombreuses démarches, aucune solution pérenne n'a pu être trouvée jusqu'ici.

En raison de l'évolution des demandes d'asile en 2011, des contacts ont été pris durant le deuxième semestre en vue de trouver une solution transitoire. Il est vite apparu que la seule solution réalisable rapidement était l'hébergement en abri de protection civile. Sur la base de la liste des installations potentielles fournie par le Service de la protection civile et avec la collaboration du Préfet de la Singine, il est ressorti que l'abri PC de Wünnewil répond aux exigences de l'accueil de cette population. Toutefois, les conditions d'hébergement dans des abris ne sont pas idéales et cette solution ne peut par conséquent que revêtir un caractère provisoire.

La DSAS a pris contact avec les membres du conseil communal de Wünnewil-Flamatt à plusieurs reprises en 2011 et informé dernièrement de l'ouverture d'une structure durant une période limitée. A l'issue des discussions qui se sont déroulées dans un esprit constructif, le Conseil communal s'est montré réceptif, mais à toutefois précisé ses conditions, notamment le nombre de personnes accueillies.

La population de Wünnewil-Flamatt a été informée aujourd'hui par le biais de son bulletin communal. Les habitant-e-s de la commune sont invités à une séance d'information à laquelle participeront entre autres les conseillers d'Etat Anne-Claude Demierre et Beat Vonlanthen, ainsi que le préfet de la Singine Nicolas Bürgisser et la syndique Doris Bucheli Betschart.

Le canton de Fribourg dispose de quatre centres d'hébergement pour les requérants d'asile (dans les districts de la Sarine, de la Broye et de la Gruyère) et d'une structure « bas seuil » pour les requérants d'asile déboutés au Foyer de la Poya en ville de Fribourg. Le Conseil d'Etat avait décidé en 2009 de l'ouverture d'un centre provisoire suite à un afflux plus importants de requérants d'asile dans le district du Lac à Sugiez. Ce centre a fermé ses portes comme prévu en 2010.

Contact

—

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (12h00 – 13h00)
Doris Bucheli Betschart, Syndique, T + 41 26 496 23 60 (11h00 – 13h30)
François Mollard, Chef du service de l'action sociale, T +41 79 207 71 37 (10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00)

Annexes

—

Statistiques d'hébergement dans le canton de Fribourg

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38